



PJ 47 : Capacités techniques et financières



IDDEO - Centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul

Dossier de demande d'autorisation environnementale

DATE : 21/09/2022

SOMMAIRE

1	Capacités techniques	3
1.1	Préambule	3
1.2	Le SMDO	3
1.2.1	Organisation des moyens humains et techniques	5
1.2.2	Les équipements	5
	Déchèteries	5
	Quais de transfert	6
	Centre de tri	7
	Centre de valorisation énergétique (CVE)	7
1.2.3	Les actions du SMDO sur le territoire	8
1.3	Groupe IDEX, IDEX Environnement et IDDEO	8
1.3.1	Présentation du groupe IDEX	9
	Organisation et organigramme	10
1.3.2	Présentation d'IDEX Environnement	10
	Implantation	11
	Références	13
	Certificats, garanties et assurances	14
1.3.3	Capacités techniques d'IDEX Environnement	14
	Formation	15
	Synthèse	18
1.3.4	Capacités techniques d'IDDEO	18
	Organigramme	18
	Descriptif des postes	20
2	Capacités financières	22
2.1	Chiffres clés	22
2.2	Garantie de bonne exécution	22
2.3	Garantie à première demande relative à la construction	23
2.4	Garantie à première demande relative à l'exploitation	23
2.5	Garanties financières au titre des ICPE	23
2.6	Modalités de financement du projet	23
3	Annexes	25

Figure 1 Le réseau de déchèteries du SMDO	6
Figure 2 Le réseau des quais de transfert du SMDO.....	7
Figure 3 Organigramme IDEX	11
Figure 4 Carte des UVE exploitées par IDEX.....	12
Figure 5 Organigramme IDDEO	19

1 Capacités techniques

1.1 Préambule

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, le SMDO a signé, le 15 novembre 2001, une délégation de service public dédiée, pour la construction et l'exploitation d'un Centre de Traitement Principal comportant notamment un Centre de Valorisation Energétique des déchets (CVE).

Par une délibération en date du 9 décembre 2021, le comité Syndical du SMDO a approuvé le Contrat de Concession confiant la gestion et l'exploitation des installations à la société IDEX Environnement, en vue du traitement et de la valorisation des DMA collectés sur le périmètre du Syndicat ou ayant fait l'objet d'une convention conclue par le Syndicat.

La société IDEX Environnement a la responsabilité totale de l'exploitation de l'ensemble des installations, l'entretien et la maintenance de celles-ci dans les conditions fixées au Contrat de Concession de service public, au sens qui lui est donné par les articles L.1411-1 du CGCT et L.1121-1 du Code de la Commande Publique.

En date du 10 janvier 2022, IDEX Environnement a créé une société dédiée *ad hoc*, IDDEO, sous la forme d'une société simplifiée exclusivement dédiée à l'exécution du Contrat.

La société IDDEO, se substitue de plein droit à IDEX Environnement, dans tous ses droits et obligations en lien avec l'exécution du Contrat de Concession.

1.2 Le SMDO

Le SMDO, syndicat mixte du département de l'Oise, est une structure de coopération intercommunale dont la mission consiste à gérer et organiser la gestion des déchets ménagers et assimilés du territoire dans un souci de respect de l'environnement et des directives européennes, en mutualisant les coûts.

Il a compétence pour :

- Valoriser sous forme d'énergie, les ordures ménagères résiduelles.
- Organiser le transfert de la route au rail et le transport par train des déchets ménagers vers le centre de valorisation énergétique afin de limiter la circulation des camions sur les routes.
- Assurer le tri de tous les emballages et papiers des habitants du territoire via un centre de tri, qui trie toutes les matières.
- Gérer le transport des bennes de déchetteries vers les exutoires dédiés.
- Assurer le traitement et la valorisation des déchets collectés sur le réseau des 51 déchèteries et également gérer les collectes des déchets verts et des encombrants collectés en porte à porte.
- Coordonner et fédérer les actions des collectivités adhérentes en ce qui concerne la sensibilisation au tri de la collecte sélective et à la réduction à la source des déchets.

Depuis le 1er juillet 2022, le SMDO regroupe 19 intercommunalités pour une population totale (chiffres INSEE 2021) d'environ 790 000 habitants.



Figure 1 : Le territoire du SMDO

Intercommunalité	Population
Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	84 879
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	88 141
CC de l'Aire Cantilienne (CCAC)	46 345
CC du Pays Noyonnais (CCPN)	33 355
CC du Liancourtois : la Vallée Dorée (CCLVD)	24 066
CC des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)	34 843
CC du Pays des Sources (CCPS)	22 633
CC du Pays de Valois (CCPV)	56 849
CC de la Plaine d'Estrées (CCPE)	18 344
CC Senlis Sud Oise (CCSSO)	25 346
CC des Sablons (CCS)	39 064
CC des Lisières de l'Oise (CCLO)	16 864
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB)	105 753
CC Thelloise (CCT)	61 725
CC du Clermontois (CCC)	38 319
CC du Plateau Picard (CCPP)	30 708
CC de l'Oise Picarde (CCOP)	21 454
CC du Pays de Bray (CCPB)	18 649
CC du Vexin-Thelle (CCVT)	20 721

1.2.1 Organisation des moyens humains et techniques

Les élus

Le syndicat est présidé par Monsieur Philippe MARINI. Il est composé de 114 membres représentant les diverses collectivités constituantes du syndicat. Le bureau syndical est constitué par 27 délégués élus dont 15 vice-présidents et le président.

L'équipe technique

L'équipe technique du SMDO est composée de 260 agents, répartis en pôles et directions :

- Pôle fonctionnel
 - Service des ressources humaines,
 - Service juridique,
 - Service informatique
- Pôle opérationnel
 - Exploitation des déchèteries
 - Direction Régie de transport des déchetteries, transfert en régie et transport ferroviaire,
 - Direction Construction, Maintenance et Environnement.
- Directions
 - Direction des exploitations déléguées, des projets Villers-Saint-Paul et des conventions d'entente,
 - Direction des finances et de l'ingénierie financière,
 - Direction de Communication, Communication interne, Prévention et Économie circulaire.

1.2.2 Les équipements

Dans le cadre de sa compétence « gestion des déchets », le SMDO dispose de :

Déchèteries

Un réseau de 51 déchèteries dessert le territoire. Le transport et le traitement des déchets déposés est à la charge du SMDO.

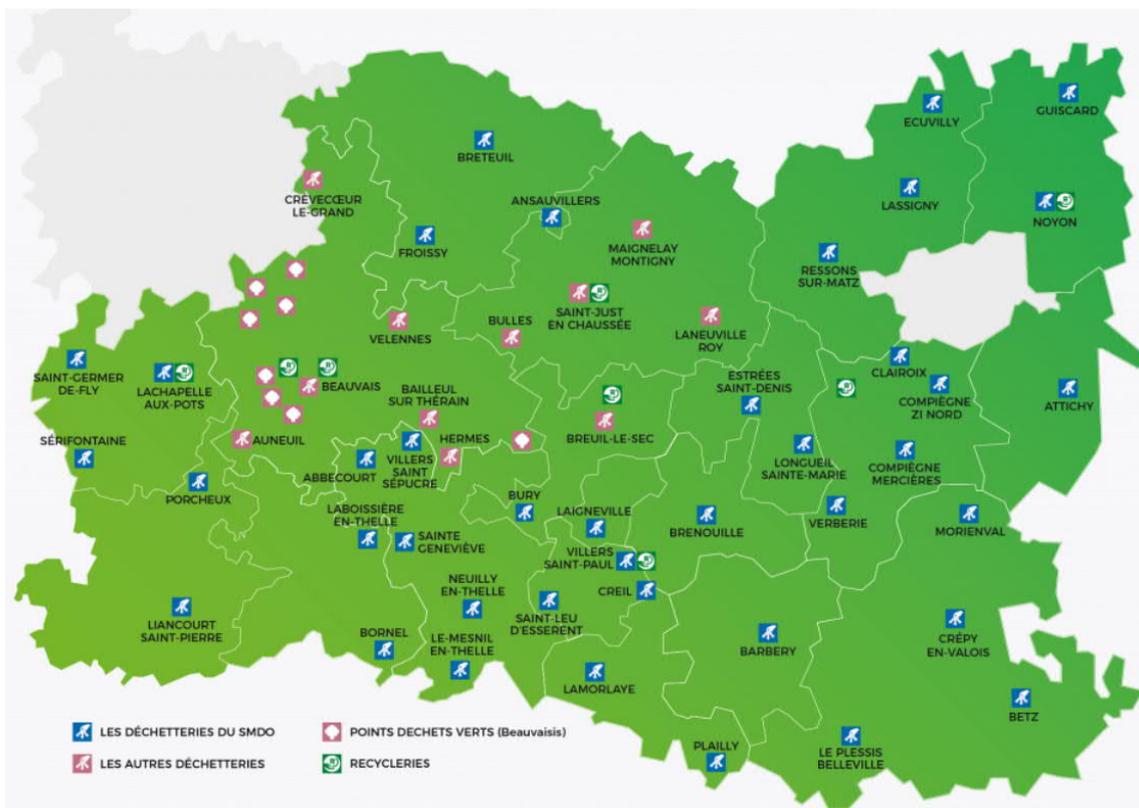


Figure 1 Le réseau de déchèteries du SMDO

Quais de transfert

Afin d'éviter la circulation sur les routes, un transfert route-rail a été mis en place par l'intermédiaire de 5 quais de transfert répartis sur l'Est du territoire :

- Quai de Saint-Leu-d'Esserent
- Quai de Compiègne
- Quai de Noyon
- Quai d'Ormoy-Villers
- Quai d'Estrées-Saint-Denis



Près de 60% des ordures ménagères et de la collecte sélective (hors verre) sont transportés par le train sur l'est du territoire. Les déchets collectés à l'Ouest et dans les communes situées autour du site de tri et de valorisation énergétique sont transportés par camions.

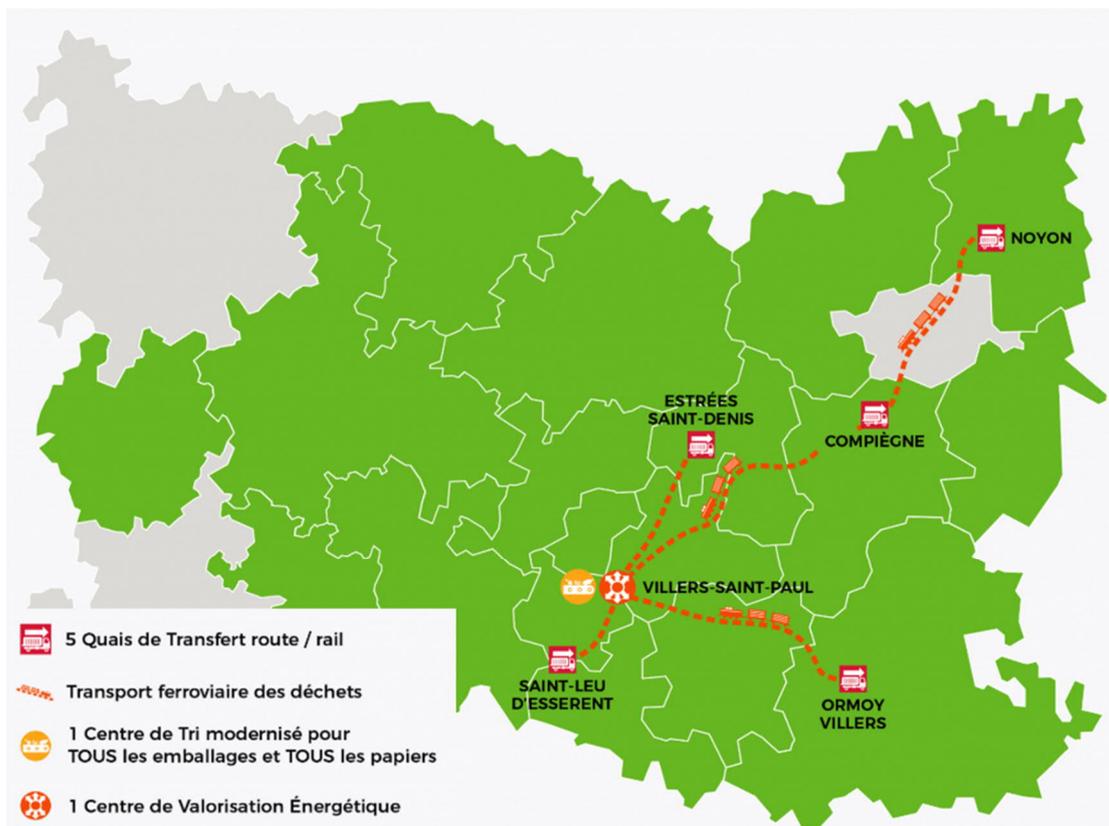


Figure 2 Le réseau des quais de transfert du SMDO

Centre de tri

Le centre de tri a une capacité de 72 000 tonnes de traitement par an. Doté de performances uniques en France, il reçoit les déchets de près de 650 communes présentes sur le territoire du SMDO et du SMITOM (77).

Centre de valorisation énergétique (CVE)

Le centre de valorisation énergétique de Villers Saint Paul, mis en service en 2004, permet la valorisation des ordures ménagères et assimilés. La valorisation énergétique n'a pas vocation à supplanter les autres modes de valorisation des déchets. Il s'agit d'une solution industrielle qui s'intègre dans un processus multi-filières où les différents modes de valorisation se complètent en vue d'une optimisation écologique et économique.

Afin de rénover cet équipement constitué de deux lignes d'incinération et le renforcer avec une troisième ligne de valorisation de tout venant incinérable en provenance des déchèteries, le SMDO, par délibération le 18 décembre 2020, s'est prononcé favorablement sur le mode de gestion future du centre de valorisation énergétique des déchets par voie de concession de service public.

Par délibération en date du 9 décembre 2021, le comité syndical du SMDO a approuvé le contrat confiant la gestion et l'exploitation des installations à la société Ideo Environnement.

Pour ce faire, une société dédiée a été mise en place : IDDEO, décrite ci-dessous.

1.2.3 Les actions du SMDO sur le territoire

Les principales actions menées par le SMDO sont :

- La sensibilisation des publics au tri et à la prévention,
- Les actions d'éco-exemplarité : réduction des déchets des collectivités, accompagnement des éco manifestations, ...
- La réduction et la valorisation des biodéchets : lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction à la source des déchets verts, compostage individuel, collectif, pour les cantines, formation de guide composteur
- La promotion du réemploi, de la réparation, de la location, ...
- La promotion de la réduction des déchets dangereux.

Depuis 2016 (chiffres 2021),

- Plus de 180 177 personnes ont été sensibilisées dont 16 000 enfants,
- Plus de 771 relais formés,
- 175 personnes impliquées dans des opérations témoins,
- 180 référents formés sur le compostage
- 14 grandes surfaces participantes (différentes enseignes)
- 164 organisateurs d'évènements accompagnés

Labellisé « territoire zéro déchets, zéro gaspillage », le SMDO s'engage à mettre en œuvre une politique d'économie circulaire.

- Ne pas gaspiller,
- Limiter au maximum la production de déchets,
- Réemployer localement,
- Valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités,
- Favoriser des démarches d'écologie industrielle : mettre en relation les entreprises afin que les déchets de l'une soit une ressource pour une autre,
- Favoriser les démarches d'économie et de fonctionnalité.



1.3 Groupe IDEX, IDEX Environnement et IDDEO

Le porteur du projet, et par conséquent de la demande d'autorisation, est la société IDDEO. Cette société est une société filiale à 100% du groupe IDEX et de son unité opérationnelle IDEX Environnement. IDDEO a été créée spécifiquement pour la mise en œuvre du projet ainsi que pour son exploitation.

1.3.1 Présentation du groupe IDEX

Premier groupe indépendant français de son secteur, IDEX incarne l'alternative aux opérateurs liés aux grands producteurs d'énergie. Privilégiant une approche indépendante, transparente et respectueuse de la dimension locale, IDEX propose un bouquet de solutions énergétiques vertueuses respectant ses valeurs et ses engagements.

idex Mieux nous connaître
Qui sommes-nous ?

1^{er} acteur indépendant
français de services énergétiques.

Vocation
Prendre soin de l'environnement, de nos clients et collaborateurs.

Ambition
Être au cœur de communautés engagées pour la neutralité carbone.

Expertises
De la conception à la réalisation et à l'exploitation d'infrastructures énergétiques pour le confort du bâtiment et le multiservice associé.

La sécurité
de nos collaborateurs : priorité n°1.

4500
Collaborateurs

2700
Techniciens

100
Agences

Économiser
les énergies et les ressources.

Mobiliser
toutes les énergies locales et réduire votre empreinte carbone.

Assurer
le confort et la qualité de vie au travail.

Accompagner
la gestion des utilités industrielles.

> 1 milliard d'€
Chiffre d'affaires

Clients
Collectivités, Tertiaire, Santé, Industrie, Habitat.

3 Pays
France Métropolitaine + DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique), Belgique et Lituanie.

4 ISO
ISO 14001 / 9001
18001 / 50001

Les domaines d'application de IDEX sont :

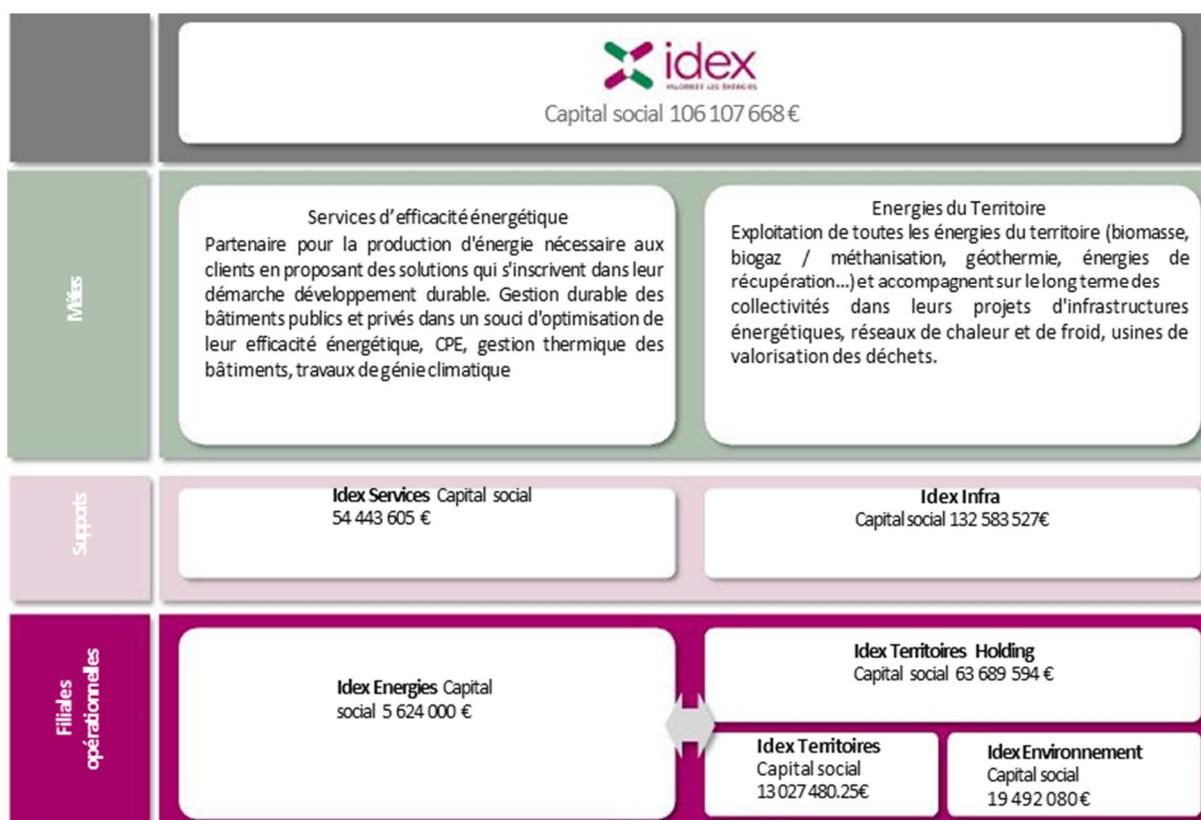
- L'incération,
- La méthanisation/compostage,
- Les centrales Biomasse.

IDEX dispose d'un savoir-faire spécifique en suivi de travaux, mise en service et exploitation d'usines avec un retour d'expérience de plus de 30 ans.

IDEX est intégralement détenu par ANTIN Infrastructure Partners et dispose ainsi d'une assise financière tout en conservant sa souveraineté d'actions.

Avec plus de 300 millions d'euros de capitaux permanents, le groupe est de taille à réaliser tous types de projets et de partenariats : de la gestion déléguée d'un service jusqu'au chantier complexe de construction en PPP.

L'organigramme de détention d'IDEX est présenté ci-après :



Organisation et organigramme

Pour réaliser ses activités de service, le Groupe IDEX s'articule autour d'Unités Opérationnelles couvrant l'ensemble de son réseau.

Chacune d'elle développe un ou plusieurs des savoir-faire du Groupe.

1.3.2 Présentation d'IDEX Environnement

IDEX Environnement est l'une des Unités Opérationnelles du Groupe IDEX dont l'activité consiste à exploiter des installations de valorisation énergétique de déchets ménagers, de biodéchets et de biomasse pour le compte de maîtres d'ouvrages privés, de collectivités locales ou d'investisseurs.

Les effectifs des filiales IDEX Environnement sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Année	TOTAL	Cadres	Agents Maîtrise Techniciens /Employés /Ouvriers
2021	382	67	315
2020	326	53	273
2019	288	42	246

L'organigramme de la société IDEX Environnement est présenté ci-dessous :

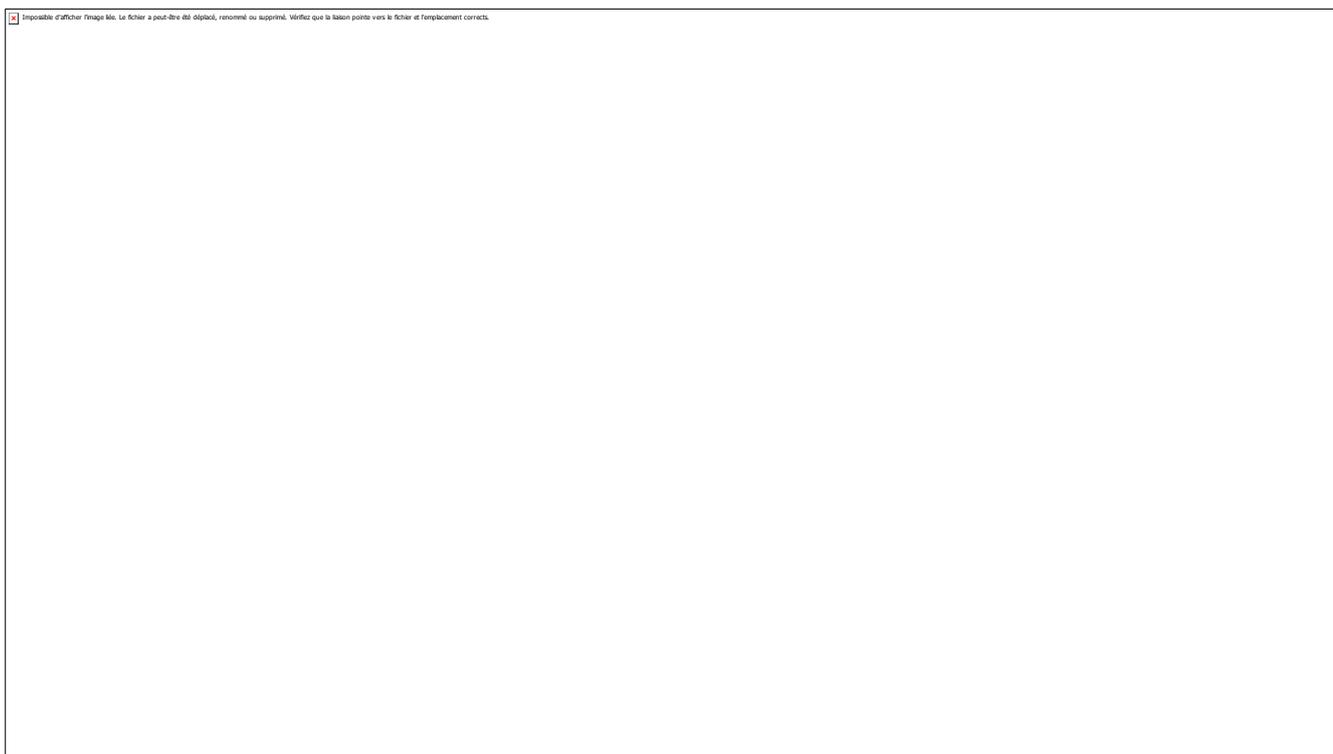


Figure 3 Organigramme IDEX

Implantation

IDEX Environnement, c'est 15 UVED en exploitation, de 20 000 à 350 000 tonnes annuelles, dont 6 raccordées à des réseaux de chaleur. C'est également 2 centrales biomasse de 150 000 et 170 000 tonnes annuelles dont une à destination d'un industriel sur site SEVESO. C'est enfin un PTMB et une centrale biomasse en construction.

Les Unités de valorisation exploitées par IDEX Environnement figurent sur la carte ci-dessous :



Figure 4 Carte des UVE exploitées par IDEX

Références

La liste des principaux travaux réalisés par IDEX Environnement au cours de ces cinq dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous :

Nom	Entité	Maîtrise d'Ouvrage	Public / priv	Participation	Type de contrat	Technologie	Capacité (kT/an)	Objet des travaux	Réception des travaux	Montant des travaux (k€)
MDV	Martiniquaise de valorisation	SMTVD (Martinique)	Public	50%	Marché de travaux	Incinération	112	Calorifuge et réfractaires	Avril 2021	2 534
Amiens	I dex Environnement Picardie	Amiens Métropole (80)	Public	100%	DSP	Méthanisation	106	Création d'une unité de traitement des biodéchets & atelier préparation CSR	Décembre 2022	19 346
Amiens	I dex Environnement Picardie	Amiens Métropole (80)	Public	100%	DSP	Méthanisation	106	Traitement des jus	Janvier 2019	1 331
PTMB Martinique	I dex Environnement	SMTVD (Martinique Public)	Public	100%	Construction + O&M	Tri + préparation matière organique	40	Création d'une unité de prétraitement mécano biologique	Décembre 2021	14 896
BEM	Biomasse énergie de Montsinéry	Biomasse énergie de Montsinéry (filiale I dex Environnement)	Privé	100%	Bien propre	Biomasse	55	Construction d'une centrale biomasse	Décembre 2022	42 513

La liste complète des références d'IDEX figure à l'Annexe 2.

Certificats, garanties et assurances

La société IDEX Environnement a entrepris une démarche qualité, sécurité et environnement sur ses différents sites, qui sont aujourd'hui majoritairement certifiés ISO 14001 (management environnemental) et ISO 9001 (management de la qualité).

1.3.3 Capacités techniques d'IDEX Environnement

IDEX environnement est organisée en usines autonomes renforcées des moyens humains du siège (technique, support à l'exploitation, comptabilité, commerce, achats...) et de la direction du groupe (communication, finance, juridique, ressources humaines, ...).

Il est important de noter qu'au sein des services support siège, on retrouve notamment le pôle technique/travaux qui intervient dans le suivi et le pilotage des travaux liés au GER mais aussi en conseil concernant les améliorations envisageables (baisse du taux de REFIOM, gestion de l'eau, optimisation des ventes électriques, récupération et valorisation de la chaleur fatale...).

Cette cellule s'occupe, ou s'est récemment occupée, de la mise en place d'un ORC sur le site de Pontcharra, du revamping de l'usine de Toulon, de la modification du site d'Amiens, etc.

Pour superviser les études, travaux et démarrage des nouvelles unités de l'usine, une équipe dédiée a été mise en place et constituée des experts process et maintenance du siège de 2 pôles supports :

- Le pôle « Support et Méthodes », composé des services « support à l'exploitation » et « Méthodes / SQEE »,
- Le pôle « Technique et Travaux ».

Pole « Support et Méthodes »

Le service Support Exploitation intervient à minima sur les sujets suivants :

- Définition et mise à jour des KPI (indicateurs clés) des différentes UO,
- Établissement des reportings mensuels.
- Établissement des reportings trimestriels consolidés pour l'ensemble des différentes Unités Opérationnelles d'IDEX Environnement et de ses filiales.
- Sourcing et consultation pour la mise en place d'outils de reportings communs,
- Accompagnement des sites dans la mise en place de solutions logicielles,
- Rapports d'exploitation et de délégation,
- Définition et modernisation des trames pour l'élaboration des rapports périodiques (mensuels et annuels) remis aux clients et création des outils informatiques associés,
- Accompagnement des sites pour l'établissement des rapports périodiques.
- Élaboration de la trame des calculs process pour les budgets UVE,
- Assistance lors de l'établissement des budgets annuels,
- Élaboration de documents de synthèse techniques sur des sujets communs aux sites d'IDEX Environnement et de ses filiales,
- Mémos TGAP,
- Mémos Efficacité Énergétique,
- Note Support Exploitation TICFE,

- Élaboration de fiches de synthèse sur des sujets innovants mis en place sur les sites d'IDEX Environnement
- Élaboration des documents et du processus de suivi des consultations principales pour les sites d'IDEX Environnement et de ses filiales, en collaboration étroite avec le Responsable Achats
- Consultations achats
- Établissement de documents standards de consultation
- Définition et mise en œuvre d'une politique de contrats cadres en collaboration étroite avec le Responsable Achats
- Appui ou prise en charge de consultations spécifiques généralement communes à plusieurs sites

Le service « Méthodes Sécurité Qualité Environnement Energie » du Siège est composé d'un Responsable Méthodes Sécurité Qualité Environnement Energie et de 3 Ingénieurs Sécurité Qualité Environnement Energie. Des relais sur chaque UVE (responsable ou animateur) font le lien entre le siège et les opérationnels.

Les missions principales du service sont les suivantes :

- Maintenir les certifications des systèmes de management en place et assister les usines sur des nouvelles certifications (cf. tableau sites certifiés UVE),
- Assistance et force de proposition auprès de la Direction en matière SQEE.

Le Pôle « Technique et Travaux »

Cette équipe est notamment intervenue dans les travaux réalisés sur les sites de :

- Dinan (modification du process et des aérocondenseurs),
- Noidans (Remise à niveau du site après sinistre : conseils à la collectivité, suivi des travaux neufs notamment de sécurité incendie, ...),
- Sarcelles (augmentation de capacité, ...),
- Toulon (revamping en fonctionnement des 3 lignes, mise en place d'une nouvelle turbine, optimisation des ventes de chaleur, ...),
- Amiens : création d'un digesteur biodéchet et plateforme de préparation CSR,
- Annecy : remplacement de 2 ponts roulants,
- Montsinéry : création d'une centrale biomasse de 20 MW thermique 5 MW électrique.

Cette équipe peut intervenir dans tout ce qui relève de questions techniques liées au fonctionnement d'une UVE. Son rôle est également de faire profiter le site de toute innovation technique ou organisationnelle mise en place dans les autres sites d'IDEX Environnement.

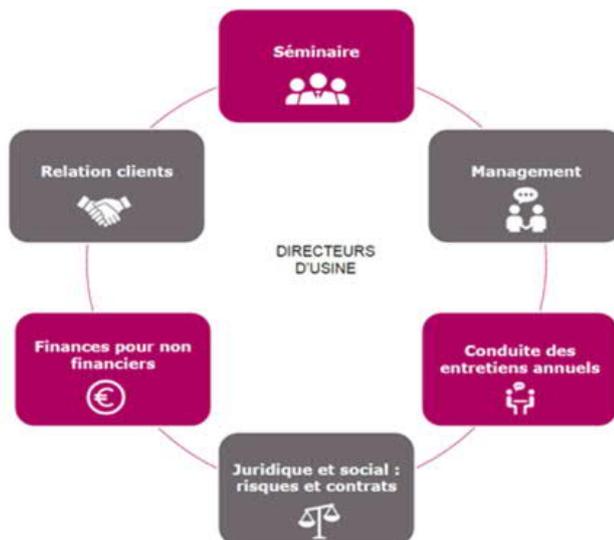
Formation

IDEX Environnement s'inscrit dans une logique de formation de ses collaborateurs tout au long de la vie et privilégie la mise en place de véritables cursus de formation pour ses Directeurs d'Usine, ses Responsables d'Exploitation conduite et de Maintenance et ses techniciens.

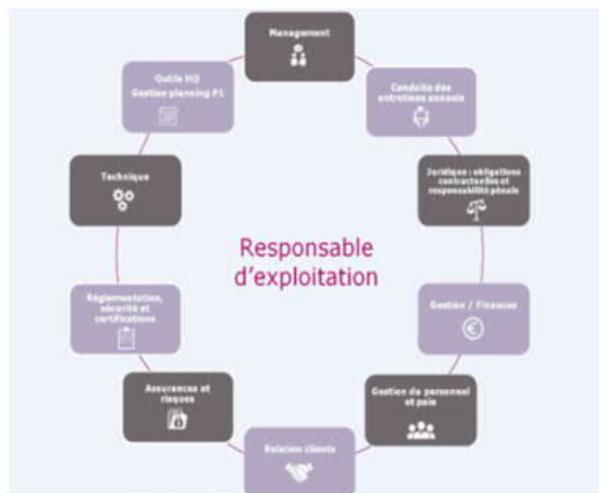
IDEX Environnement a ainsi consacré 2,5 % de sa masse salariale au titre de la formation pour l'année 2020, soit près de 4 000 jours de formation.

Tous les collaborateurs d'IDEX Environnement bénéficient de formations spécifiques adaptées à leurs profils. Un accent particulier est mis sur la formation des encadrants. Les chefs de Quart, techniciens, pontiers, bénéficient des formations techniques liées à leur activité.

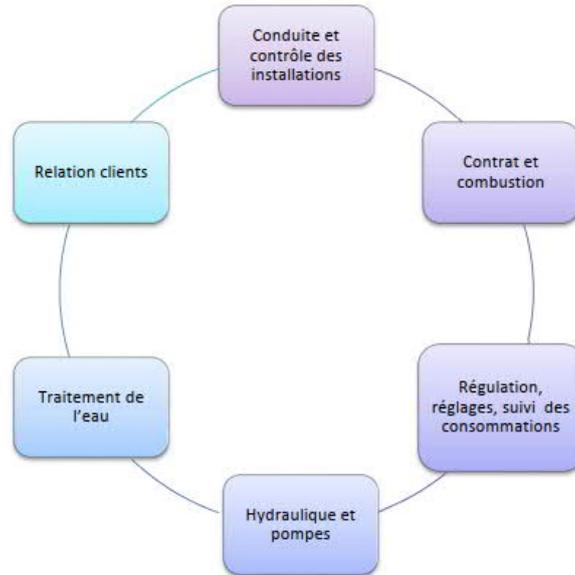
Parcours formation de 10 jours destiné aux Directeurs d'Usine



Parcours formation de 10 jours destiné aux Responsables d'Exploitation / Maintenance



Parcours formation de 5 jours destiné aux Techniciens



En outre, Le personnel d'exploitation est, à compter de son embauche, formé, habilité et autorisé par IDEX Environnement :

- La conduite des engins,
- La conduite du pont roulant,
- L'intervention sur le matériel électrique,
- Sauveteur secouriste du travail.

Afin de gagner en réactivité et en disponibilité des équipements, les Chefs de Quart conduite sont formés plus spécifiquement sur les aspects maintenance afin de pouvoir intervenir en cas de nécessité et de pouvoir superviser les agents d'exploitation/maintenance.

Les programmes de ce volet portent notamment sur :

- La conduite de fours d'incinération,
- La valorisation énergétique dans l'installation,
- La connaissance et l'exploitation des matériels haute et basse tension,
- Les interventions en électricité,
- Les traitements des odeurs,
- La commande hydraulique,
- La production d'air comprimé,
- La régulation industrielle,
- L'utilisation des systèmes de supervision (et de contrôle commande),
- Les automates programmables,
- Les gestes et postures,
- Les règles d'hygiène dans les installations de traitement de déchets,
- Les outils de bureautique.

Pour assurer ces formations, il est utilisé des supports tels que films vidéo, livrets, documentation fournisseurs, plans, etc.

Ces documents sont commentés à l'occasion de séances de formation et de démonstration pratiquées sur le lieu de travail.

Le personnel d'exploitation reçoit également de la part d'IDEX Environnement, une formation générale à la sécurité.

IDEX Environnement complète cette formation par l'étude de thèmes propres au fonctionnement de l'installation. On peut citer :

- Les équipements de protection individuelle,
- L'incendie,
- Le secourisme,
- Etc.

Synthèse

Sur cette base, riche en expériences et compétences, IDEX Environnement s'engage à accompagner le SMDO pour l'exploitation de son Centre de Valorisation Énergétique.

1.3.4 Capacités techniques d'IDDEO

Organigramme

L'exploitation de l'UVE actuelle, est assurée par IDDEO depuis le 01 avril 2022.

Le fonctionnement se fait actuellement avec cinq équipes de conduite, en trois postes et 7 jours par semaine.

Les modifications suivantes seront apportées en fonction du démarrage des nouvelles installations :

- Pour la mise en service de la troisième voie ferrée, une équipe externalisée (sous-traitance) de deux chauffeurs et d'un employé de station de transfert renforcera les équipes en charge de la station ferroviaire et permettra la meilleure gestion de l'augmentation des arrivées par train. Un des employés sera nommé responsable logistique ou un recrutement externe sera réalisé.
- Pour la mise en service de la nouvelle ligne de valorisation énergétique, une nouvelle équipe de quart comprenant un responsable de conduite, un conducteur de four / pontier et un adjoint chef de quart permettra d'absorber la charge de travail liée à la troisième ligne. Par ailleurs, trois conducteurs supplémentaires seront mobilisés sur l'installation de préparation. Enfin, deux techniciens de maintenance seront recrutés. Ces personnels contribueront à la meilleure optimisation du fonctionnement et une très grande fiabilité opérationnelle.
- Pour la mise en service du port fluvial, une équipe externalisée (sous-traitance) de cinq personnes sera recrutée pour la gestion du port fluvial. Elles seront placées sous la responsabilité du responsable logistique.

L'organigramme proposé au SMDO pour l'exploitation de l'UVE de Villers Saint Paul est présenté ci-dessous :

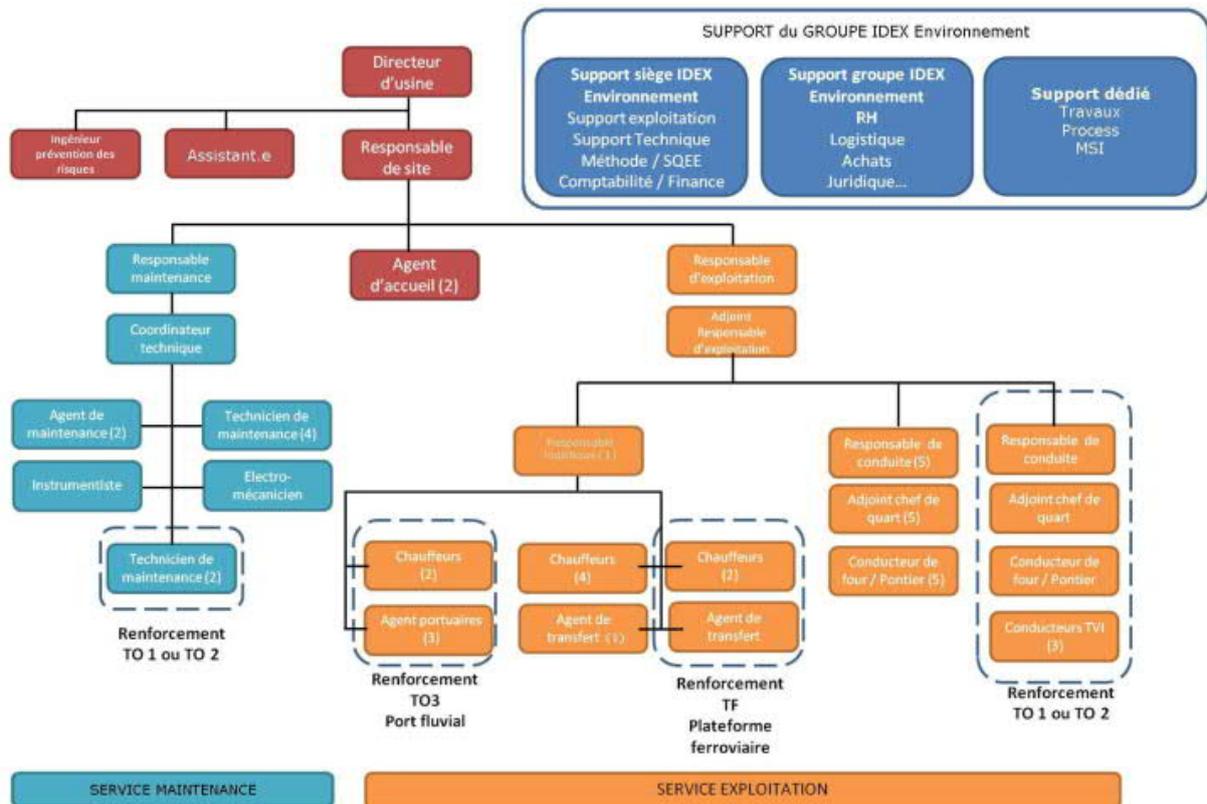


Figure 5 Organigramme IDDEO

Une équipe de 36 personnes est actuellement présente sur le site du CVE, l'exploitation du site est assurée par :

Une direction et administration avec :

- 2 Agents d'accueil,
- 1 Directeur,
- 1 Adjoint de direction,
- 1 Secrétaire de direction.

Un service Exploitation avec :

- 1 Responsable d'exploitation,
- 1 Adjoint Responsable d'exploitation,
- 1 Responsable de conduite et 5 Chefs de quart,
- 1 Adjoint Chef de quart / Conducteur de fours et 5 Adjoints Chefs de quart,
- 1 Conducteur de fours / pontiers et 5 Conducteurs pontier,
- 2 Gestionnaires sous-produits.

Un Service Maintenance avec :

- 1 Responsable de maintenance,
- 1 Adjoint Responsable de maintenance,

- 4 Électromécaniciens,
- 1 Mécanicien / chaudronnier,
- 1 Instrumentiste.

Les postes entourés en pointillé correspondent aux embauches supplémentaires par rapport à l'effectif existant.

Soit un effectif total jusqu'à 47 personnes avec la nouvelle ligne de valorisation énergétique. A cela s'ajoutent trois employés en prestation de service pour la plateforme ferroviaire.

Ainsi constituées, ces équipes permettront une gestion autonome du site, tout en bénéficiant du support des compétences du siège d'IDEX Environnement.

Descriptif des postes

Pour privilégier une bonne réactivité dans la prise de décision et la proximité du SMDO, l'organisation de l'usine est décentralisée et autonome.

L'ensemble du personnel des unités de traitement et de valorisation des déchets se divise en trois catégories dont les missions sont complémentaires.

Le Directeur de site

Le Directeur de site est rattaché au Directeur des Opérations d'IDEX Environnement.

Il est l'interlocuteur privilégié du SMDO. Véritable chef d'unité, il développe des relations durables et de qualité avec les différents intervenants.

Il a la responsabilité du fonctionnement du site sur le plan technique, économique, humain et réglementaire.

Il représente la Direction de l'usine, et à ce titre, dispose des pouvoirs les plus étendus. Il dispose en particulier d'une autonomie financière pour engager l'entreprise, dans le cadre des budgets prévisionnels établis avec sa Direction Générale, notamment dans le cas où une décision rapide s'impose (interventions extérieures, entretien, réparation...).

Le Directeur de site a occupé la fonction de Responsable de site pour le compte de l'ancien exploitant depuis la mise en service de l'unité de valorisation existante en 2004.

Le Directeur est assisté d'une assistante / RH qui le seconde dans le travail administratif de gestion.

L'Assistante RH

L'assistante assure à temps plein le suivi administratif de l'usine avec l'appui des services compétents d'IDEX Environnement.

Les services du siège social interviennent en soutien notamment pour la facturation, la paie du personnel, les déclarations auprès des compagnies d'assurance, les déclarations légales auprès des organismes tels que la sécurité sociale, etc.

L'équipe conduite-production

Elle assure la marche permanente de l'installation afin de garantir la continuité du service public de traitement des déchets. Chaque équipe est responsable de la conduite, de la surveillance des équipements, de la gestion du stockage et chargement des déchets. Les équipes sont sous la responsabilité d'un responsable d'exploitation.

Les objectifs du poste de responsable d'exploitation sont d'assurer l'encadrement, la planification, le contrôle et la coordination des activités du pôle exploitation.

L'équipe d'entretien et de maintenance

Elle effectue l'entretien courant et le gros entretien et renouvellement de l'installation en vue d'assurer la fiabilité des équipements et la qualité du traitement.

La maintenance est assurée par une équipe de techniciens présente durant l'horaire de jour, elle est tenue à une astreinte en dehors de cet horaire.

Cette équipe effectue l'entretien courant et évalue le Gros Entretien et Renouvellement (GER) des équipements du site dans le cadre de la maintenance préventive et du dépannage. Cette équipe est supervisée par le responsable maintenance.

2 Capacités financières

2.1 Chiffres clés

Comme mentionné au chapitre 1 du présent document, le projet est porté par IDDEO, une société dédiée, filiale du groupe IDEX Environnement.

Le tableau suivant présente les résultats financiers de IDEX Environnement au cours des trois dernières années :

IDEX Environnement			
	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires net (millions d'euros)	26,5 M€	27,7 M€	28,4 M€

La société IDDEO n'étant effective que depuis janvier 2022, celle-ci ne dispose pas encore de résultats financiers.

L'Associé unique, la société IDEX ENVIRONNEMENT, au capital de 19 492 080 €, dont le siège social est situé au 148 - 152 Route de la Reine, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, fait apport à la société IDDEO d'une somme en numéraire de deux millions huit cent trente-six mille sept cent soixante et onze euros (2 836 771 €).

IDEX Environnement s'engage :

- A apporter à IDDEO tous les moyens humains, financiers et techniques nécessaires pour garantir la continuité du service public, conformément au Contrat de Concession et ce pendant toute la durée du Contrat
- A demeurer parfaitement et entière solidaire des engagements qui incombent à IDDEO tout au long de l'exécution du Contrat.

IDEX Environnement entend ainsi garantir au profit du SMDO et, en toutes circonstances, les engagements d'IDDEO, ainsi que la bonne exécution du Contrat et de la continuité du service public.

2.2 Garantie de bonne exécution

En sus de la garantie visée au point précédent, IDEX Environnement garantit au SMDO la bonne exécution des obligations confiées à IDDEO pendant toute la durée du Contrat de délégation de service public.

2.3 Garantie à première demande relative à la construction

Afin de garantir la construction des ouvrages prévus au Contrat, y compris la phase des études, IDDEO a fourni au SMDO, une garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit de premier rang. Cette garantie est délivrée jusqu'à la date de début de la mise en service industrielle réelle de la nouvelle ligne.

2.4 Garantie à première demande relative à l'exploitation

Afin de garantir l'ensemble de ses obligations au titre de l'exploitation de l'UVE, IDDEO a fourni au SMDO, une garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit de premier rang. Cette garantie est délivrée jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant la fin du Contrat de Concession.

2.5 Garanties financières au titre des ICPE

Le calcul des garanties financières dues au titre des ICPE, conformément à l'article R 516-1 du Code de l'Environnement, est joint en PJ60.

2.6 Modalités de financement du projet

1/ Le projet bénéficie d'un financement par cession escompte prévu dans le cadre du contrat de concession. Au titre de ce financement, un établissement de crédit a d'ores et déjà accordé un prêt de 72 M€, adossé à une cession escompte dans le cadre d'un accord tripartite avec la collectivité.

En complément de ce prêt déjà obtenu, un emprunt complémentaire sous forme de « financement sans recours » est envisagé. Ce type de financement, classique pour les projets d'infrastructures, repose sur un apport de fonds provenant des actionnaires (en général à hauteur de 20 à 30 % environ du montant de l'investissement) et d'organismes prêteurs (à hauteur du solde). La banque qui accorde le prêt s'assure en amont de la rentabilité du projet.

La société de projet, qu'est IDDEO, est une structure administrative dédiée à la mise en œuvre et à l'exploitation de l'installation, sans activité extérieure au projet, ce qui permet ce type de financement sans recours.

Pour la recherche et l'obtention de financement, IDEX Environnement met à disposition de sa filiale IDDEO les compétences d'une équipe spécialisée et expérimentée dans le domaine de l'ingénierie financière.

Le financement bancaire du projet étant conditionné à l'obtention de l'autorisation environnementale, IDDEO ne peut justifier, au moment du dépôt du présent dossier, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire. Ainsi, conformément à l'article D. 181-15-2 3° du Code de l'environnement, les modalités prévues pour établir, au plus tard à la mise en service de l'installation, les capacités financières de IDDEO sont précisées ci-après.

Le montant d'investissement du projet du Centre de Valorisation de Villers Saint Paul est estimé à environ 155 millions d'euros hors taxes, incluant :

- Les frais d'études de conception,
- Les travaux de génie civil (bâtiments, infrastructures) et d'équipements de process, et
- Les frais annexes (dossiers réglementaires, architectures, contrôle, maîtrise d'œuvre, coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé...) et les aléas.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Financement bancaire à hauteur de 70-80%,
- Apports en fonds propres à hauteur de 20-30%.

Le financement bancaire sera souscrit avant le début de la construction afin de permettre le financement des investissements à réaliser lors de cette phase.

2/ En phase d'exploitation, IDDEO tirera ses recettes de la valorisation électrique et la valorisation thermique issues de l'installation, ainsi que du prix de traitement facturé au SMDO.

Le chiffre d'affaires annuel prévisionnel est estimé à 28 millions d'euros et permettra à IDDEO de couvrir le remboursement du financement bancaire contracté et d'assumer les charges d'exploitation du Centre de Valorisation.

3/ En fin d'exploitation, IDDEO disposera également des capacités financières lui permettant de prendre en charge les coûts de mise en sécurité et de remise en état du site, dont les modalités sont décrites en PJ4 (Etude d'impact) du dossier. Étant précisé qu'une part importante des matières premières constituant les installations de la nouvelle ligne d'incinération (métaux ferreux et non ferreux) et pourront être valorisées sur le marché du recyclage au moment du démantèlement.

Il est, par ailleurs, rappelé que des garanties financières seront constituées, conformément à l'article R.516-1 du Code de l'Environnement, afin de couvrir, en cas de défaillance, les opérations de mise en sécurité du site.

3 Annexes

- Garantie maison-mère ;
- Garantie bancaire à première demande relative à l'exécution du contrat de travaux et exploitation.

Idex Environnement - Siège social

148-152, route de la Reine - CS 60049

92513 Boulogne Billancourt Cedex

Tél. 01 47 12 42 12

GARANTIE MAISON-MÈRE

(Article 10.1 du contrat de concession)

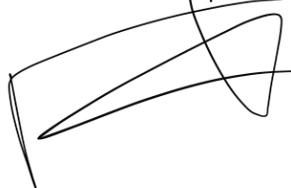
Je soussigné Benjamin FREMAUX, agissant en qualité de Président de la société IDEX Environnement, société par actions simplifiée au capital de 19 492 080 euros, dont le siège social est sis 148-152 route de la Reine, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 331 330 175, atteste que, la société IDEX Environnement (le « *Signataire* ») garantit la bonne exécution du contrat de concession de type délégation de service public pour l'exploitation et à la gestion du Centre de Valorisation Énergétique des déchets ménagers et assimilés situé avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Villers-Saint-Paul (le « *Contrat* ») par sa filiale IDDEO, société dédiée à l'exécution du Contrat (la « *Société Dédiée* »), dans les conditions suivantes :

- Le Signataire s'engage à apporter à la Société Dédiée tous les moyens humains, financiers et techniques nécessaires pour garantir la continuité du service public, conformément au Contrat et ce pendant toute la durée du Contrat.
- Le Signataire s'engage en outre de façon irrévocable et inconditionnelle à demeurer parfaitement et entièrement solidaire des engagements qui incombent à la Société Dédiée tout au long de l'exécution du Contrat. En cas de manquement de la Société Dédiée à l'une de ses obligations de faire au titre du Contrat, le Signataire s'engage à se substituer à celle-ci afin d'assurer la prompte et complète exécution des obligations de faire définies par le Contrat.
- En cas de difficultés répétées de la Société Dédiée (liquidation, mise en redressement judiciaire, perte de la moitié du capital, etc..), et à la demande du Groupement d'Autorités Concédantes, le Signataire reprend directement à sa charge l'ensemble des droits et obligations afférents au Contrat.
- En cas de dissolution de la Société Dédiée, notamment après l'expiration du Contrat, le Signataire s'engage à se substituer à la Société Dédiée dans l'exécution des obligations de cette dernière qui perdureraient.

Le Signataire entend ainsi garantir au profit du Syndicat Mixte du Département de l'Oise et en toutes circonstances, les engagements de la Société Dédiée, ainsi que la bonne exécution du Contrat et de la continuité du service public.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 14 janvier 2022

Pour servir et valoir ce que de droit.



GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE RELATIVE À L'EXÉCUTION DU CONTRAT**GARANTIE N° 2580208****(Article 10.2 du projet de contrat de concession)****Émise par :**

Euler Hermes France, située 1 place des saisons, 92048 Paris la Défense cedex, France, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le N°799 339 312, représentée par Gilles GOAOC, Directeur Commercial Caution & Garantie, et Olivier NIFLE, Directeur Caution & Garantie dûment habilités ci-après dénommé le « **Garant** »,

En faveur de :

Le **SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE** pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés, dont le siège est situé Parc Tertiaire et Scientifique, rue Bellum Villare, Lacroix-Saint-Ouen (60610), représenté par son Président en exercice, Monsieur Philippe MARINI,

ci-après dénommée le « **Bénéficiaire** »

Emise d'ordre de :

La société **IDDEO**, société par actions simplifiée au capital de 2 836 771 € dont le siège social est situé 148-152 route de la Reine, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 909 108 334, représentée par son président, la société **IDEX Environnement**, société par actions simplifiée au capital de 19 442 080 € dont le siège social est situé 148-152 route de la Reine, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 331 330 175, elle-même représentée par son Président, Benjamin FREMAUX,

ci-après dénommée le « **Concessionnaire** »

EXPOSE :

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise et la société IDEX Environnement ont conclu en date du 23 décembre 2021 un contrat de concession de type délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du Centre de Valorisation Energétique des déchets ménagers et assimilés situé avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Villers Saint Paul (60870) (la « **Concession** »).

L'Autorité de contrôle d'Euler Hermes SA est la Banque Nationale de BELGIQUE, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, Belgique 1/5

Euler Hermes France
Succursale française d'Euler Hermes SA
RCS Nanterre B 799 339 312
Adresse postale
1, place des saisons 92048 Paris La Défense cedex
Tél. + 33 1 84 11 50 50
www.allianz-trade.fr

Euler Hermes SA
Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
Siège social : avenue des Arts 56
1000 Bruxelles, Belgique
Immatriculée au RPM Bruxelles
sous le n° 0403 248 596

La Concession prévoit, à son article 10.2, que le Concessionnaire fournit une garantie à première demande arrêtée à la somme de **12 000 000 euros** (douze millions d'euros) jusqu'à l'échéance de la phase travaux prévue au 2 septembre 2025.

Cette garantie couvre les éléments suivants :

- Le paiement des pénalités prévues au contrat de Concession qui n'auraient pas été réglées par le Concessionnaire dans les 30 jours à compter de la notification du titre de recette correspondant ;
- Le paiement des sommes dues au Syndicat par le Concessionnaire en vertu du contrat de Concession ;
- Le paiement des dépenses faites en raison des mesures prises aux frais du Concessionnaire, pour assurer la continuité du service public, la sécurité publique, la reprise de la concession en cas de mise en régie provisoire.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : GARANTIE AUTONOME

Le Garant se porte irrévocablement et inconditionnellement garant autonome, conformément aux dispositions de l'article 2321 du Code civil, du paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par le Concessionnaire au Bénéficiaire au titre de ses obligations dans le cadre de l'article 10.2 de la Concession.

Le montant de cette garantie est égal à 12 000 000 euros (douze millions d'euros) jusqu'à la mise en service industrielle effective prévue le 2 septembre 2025 (le « **Montant Maximum** »).

ARTICLE 2 : MISE EN JEU DE LA GARANTIE AUTONOME

La Garantie sera mise en jeu, en une ou plusieurs fois, à première demande du Bénéficiaire, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagnée de l'attestation du Bénéficiaire que les sommes réclamées sont dues par le Concessionnaire au regard de l'une ou l'autre des stipulations visées à l'article 10.2 de la Concession et sont demeurées en tout ou en partie impayées trente (30) jours après mise en demeure du Concessionnaire (la « **Demande de Paiement** », jointe en annexe 1).

Tout paiement partiel effectué par le Garant viendra automatiquement et de plein droit en déduction à due concurrence du Montant Maximum garanti, de sorte qu'il ne pourra être réclamé

L'Autorité de contrôle d'Euler Hermes SA est la Banque Nationale de BELGIQUE, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, Belgique 2/5

Euler Hermes France
Succursale française d'Euler Hermes SA
RCS Nanterre B 799 339 312
Adresse postale
1, place des saisons 92048 Paris La Défense cedex
Tél. + 33 1 84 11 50 50
www.allianz-trade.fr

Euler Hermes SA
Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
Siège social : avenue des Arts 56
1000 Bruxelles, Belgique
Immatriculée au RPM Bruxelles
sous le n° 0403 248 596

au Garant que la différence entre le Montant Maximum ci-dessus garanti et les sommes payées au titre de la Garantie.

Tout paiement par le Garant en application de toute Demande de Paiement devra être effectué, en euro, dans les 5 jours ouvrés suivant la demande du Bénéficiaire, par virement sur le compte bancaire dont les coordonnées, communiquées par le Bénéficiaire, figureront sur la Demande de Paiement.

Si le Garant n'exécute pas à bonne date une obligation de paiement en vertu de la Garantie, le Garant sera redevable envers le Bénéficiaire, en sus de la somme indiquée dans la Demande de Paiement concernée, d'intérêts de retard calculés sur cette somme à un taux égal au taux légal, sur la base d'une année de trois cent soixante-cinq (365) jours rapportés au nombre de jours écoulés entre la date d'expiration du délai de paiement et la date de paiement effectif.

ARTICLE 3 : AUTONOMIE DE LA GARANTIE

La Garantie est une garantie autonome, irrévocable et inconditionnelle au sens des dispositions de l'article 2321 du Code civil.

En conséquence, le Garant ne peut, pour retarder ou se soustraire à l'exécution inconditionnelle et immédiate de ses obligations au titre de la Garantie, soulever toute exception ou autre moyen de défense résultant des relations juridiques existant entre le Garant, le Concessionnaire, le Bénéficiaire ou tout autre tiers, et notamment d'une éventuelle nullité, résiliation, résolution ou d'une compensation.

Le Garant reconnaît et accepte que toute Demande de Paiement entraîne, à titre principal et autonome, une obligation de paiement de sa part envers le Bénéficiaire de la somme mentionnée dans la Demande de Paiement, dans la limite du Montant Maximum. Il est précisé, en tant que de besoin, que le caractère exact ou le bien fondé des déclarations contenues dans une Demande de Paiement n'est pas une condition de l'exécution par le Garant de ses obligations au titre de la Garantie.

Le Bénéficiaire n'est nullement tenu de justifier de l'exactitude des déclarations contenues dans une Demande de Paiement ou dans la copie de la mise en demeure jointe à la Demande de Paiement et, corrélativement, le Garant ne saurait refuser ou différer le paiement demandé au motif d'une telle inexactitude.

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET ET DURÉE DE GARANTIE

La Garantie prendra effet à compter de sa date d'émission.

L'Autorité de contrôle d'Euler Hermes SA est la Banque Nationale de BELGIQUE, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, Belgique 3/5

Euler Hermes France
Succursale française d'Euler Hermes SA
RCS Nanterre B 799 339 312
Adresse postale
1, place des saisons 92048 Paris La Défense cedex
Tél. + 33 1 84 11 50 50
www.allianz-trade.fr

Euler Hermes SA
Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
Siège social : avenue des Arts 56
1000 Bruxelles, Belgique
Immatriculée au RPM Bruxelles
sous le n° 0403 248 596

La Garantie prendra fin de plein droit à la date de Mise en service industrielle effective. Cette Mise en service industrielle est prévue le 2 septembre 2025, la restitution du présent acte n'étant pas nécessaire pour constater le terme de la Garantie.

ARTICLE 5 : DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

La Garantie est régie par le droit français. Tout litige relatif à la Garantie (en ce inclus tout litige relatif à l'interprétation, l'existence, la validité ou la résiliation de la Garantie) sera de la compétence des tribunaux de Paris.

Fait à Paris la Défense le 31 mars 2022

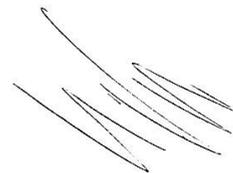
Pour Euler Hermes France, représentants ci-dessous, dûment autorisés à cet effet

Gilles GOAOC

Olivier NIFLE

Directeur Commercial Caution et Garantie

Directeur Caution et Garantie



L'authenticité de ce document signé et certifié électroniquement peut être vérifiée à l'adresse suivante:

<http://verification.mybonding.allianz-trade.fr>. Indiquez le numéro d'identification suivant : YZGUAQ97V

L'Autorité de contrôle d'Euler Hermes SA est la Banque Nationale de BELGIQUE, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, Belgique 4/5

Euler Hermes France
Succursale française d'Euler Hermes SA
RCS Nanterre B 799 339 312
Adresse postale
1, place des saisons 92048 Paris La Défense cedex
Tél. + 33 1 84 11 50 50
www.allianz-trade.fr

Euler Hermes SA
Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
Siège social : avenue des Arts 56
1000 Bruxelles, Belgique
Immatriculée au RPM Bruxelles
sous le n° 0403 248 596

Annexe 1 : Demande de Paiement

[En-tête du Bénéficiaire]

A l'attention de : [xxx]

A [xxx], le [xxx]

Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception

Réf. : Contrat de concession de type délégation de service public pour l'exploitation et à la gestion du Centre de Valorisation Energétique des déchets ménagers et assimilés situé avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Villers Saint Paul ; Garantie autonome à première demande en date du [xxx] (la « **Garantie** »).

P.J. : Copie de la mise en demeure adressée au Concessionnaire ;

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à la Garantie.

Les termes utilisés dans la présente Demande de Paiement ont le sens qui leur est attribué dans la Garantie.

Nous déclarons que le Concessionnaire ne s'est pas acquitté à bonne date du paiement des sommes dues au titre de la Concession, et ce, en dépit de la mise en demeure qui lui a été préalablement adressée et dont une copie est annexée.

Nous vous demandons par conséquent, conformément aux engagements que vous avez souscrits au titre de la Garantie, de verser cette somme au crédit du compte n° [xxx] auprès de [xxx].

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour : [Bénéficiaire]

Par : [xxx]

L'Autorité de contrôle d'Euler Hermes SA est la Banque Nationale de BELGIQUE, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, Belgique 5/5

Euler Hermes France
Succursale française d'Euler Hermes SA
RCS Nanterre B 799 339 312
Adresse postale
1, place des saisons 92048 Paris La Défense cedex
Tél. + 33 1 84 11 50 50
www.allianz-trade.fr

Euler Hermes SA
Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
Siège social : avenue des Arts 56
1000 Bruxelles, Belgique
Immatriculée au RPM Bruxelles
sous le n° 0403 248 596